Mise à jour processus / circuit d'informations concernant l'évaluation systématique néonatale de l'audition

Concerne : le CRDN Centre régional de dépistage néonatal, le RSN Réseau sécurité Naissance et les services de maternité et néonatalogie de la région

Correctif au cahier des charges régional de 2013

Maternité et nouveaux nés de néonatalogie type 2A (≥ 34 SA)

❖ 1ère phase – dépistage en maternité

- **Réalisation des tests OEA en** maternité et pour NN de néonat 2A dans les jours suivants la naissance

- **Inscription des résultats ou du refus par la maternité d'accouchement**
  - Dans le carnet de santé
  - Dans le dossier médical de l'enfant (avec notification signée des parents en cas de refus)
  - Sur le carton de Guthrie pour le CRDN (avec copie du formulaire de refus)
  - En cas d'absence bilatérale ou de refus sur fiche de phase 1 pour RSN

- **En cas d'absence bilatérale d'oto émissions**
  - RDV de contrôle de phase 2 à donner par la maternité au mieux à moins d'un mois avec le référent ORL ou pédiatre
  - Date du RDV de contrôle à noter sur la fiche de phase 1 et coordonnées médecin traitant pour permettre au RSN le suivi du parcours de l'enfant et relance éventuelle pour les phases suivantes

- **CRDN**

En charge du contrôle d'exhaustivité

Transmet régulièrement listings aux maternités pour contrôle de concordance listings de naissance / listing de tests réalisés / résultats / refus éventuels ou décès NN avant test

Transmet les données d'exhaustivité, refus de phase 1 au RSN (directement ou via extraction voozanoo) en vue de calculs des indicateurs de suivi

- **RSN**

Recueille les fiches de phase 1 complétées par les maternités correspondant à l'absence bilatérale d'OEA ou refus de phase 1

Recueille via le CRDN / voozanoo les données d'exhaustivité en vue de calcul des indicateurs de suivi selon les définitions validées par SPF santé Publique France

Variable recueillie via le CRDN	Indicateur calculé défini par SPF
Nb_tests1	Nombre enfants considérés à l'issue du dépistage comme non suspects de SPBN y compris contrôle à distance Nombre d'enfants couverts par le dépistage
Nb_tests_positifs	
Nb_positifs_T	
Nb_refus	
Décédé	Nombre d'enfants décédés avant le dépistage de la surdité Nombre naissances vivantes saisies par les maternités qui pratiquent le dépistage

❖ 2ème phase – examen de contrôle

- **Par référent ORL ou référent pédiatre**
- **Inscription des résultats dans le carnet de santé**
- **Communication systématique au RSN via la fiche de phase 2**
  - des résultats de la phase 2
  - de la non présentation éventuelle au RDV de phase 2 ou du refus de phase 2 si il en a connaissance[1]
  - du RDV de phase 3 si absence d'oto émissions

- **RSN**

Recueille les résultats de phase 2 via les fiches

Intègre les données dans le suivi annuel

Effectue des relances par mails auprès des secrétariats ORL ou de Pédiatrie en cas d'absence de fiche de phase 2 reçue au Réseau

Effectue une relance téléphonique aux parents en cas de non présentation au RDV de phase 2 (proposition de reprogrammer un nouveau RDV de contrôle et éventuellement réexpliquer aux familles l'intérêt du suivi sans trop insister en cas de refus)

<u>Si pas de réponse téléphonique</u> : relance faite par courrier avec copie au médecin traitant (si information disponible) à l'adresse des parents pour demander de reprogrammer un nouveau RDV de contrôle avec l'ORL ou de recontacter la secrétaire du Réseau qui se chargera de reprendre un nouveau RDV.

❖ 3ème phase - diagnostic

- **par ORL de CDOS**
- **Communication au RSN**
  - des résultats de la phase 3
  - de la non présentation éventuelle au RDV de phase 3 ou du refus de de phase 3 si il en a connaissance

[1] Ces RDV ne sont pas forcément identifiés par les secrétariats comme des RDV de suivi du dépistage de l'audition.

RSN

Recueille des résultats de phase 3 via les fiches ou courrier du médecin ORL

Intègre les données dans le suivi annuel

Effectue des relances par mails auprès des secrétariats ORL en cas d'absence de fiche de phase 3 reçue au Réseau

Effectue une relance téléphonique aux parents en cas de non présentation au RDV de phase 3 (proposition de reprogrammer un nouveau RDV de contrôle et éventuellement réexpliquer aux familles l'intérêt du suivi sans trop insister en cas de refus)

si pas de réponse téléphonique : relance faite par courrier à l'adresse des parents avec copie au médecin traitant (si information disponible) pour demander de reprogrammer un nouveau RDV de contrôle avec l'ORL ou de recontacter la secrétaire du Réseau qui se chargera de reprendre un nouveau RDV.

Néonatalogie type 2B /3 (< 34 SA)

❖ 1ère phase – dépistage en néonatalogie

Rappel recommandation :
dépistage systématique par PEAa (quels que soient les résultats d'éventuels OEA réalisés)
et
orientation directe vers CDOS référent en cas d'absence de PEA

- **Inscription des résultats ou du refus par service de néonatalogie**
  - Dans le carnet de santé
  - Dans le dossier médical de l'enfant (avec notification signée des parents en cas de refus)
  - Sur le carton de Guthrie pour le CRDN (avec copie du formulaire de refus)
  - En cas d'absence bilatérale ou de refus sur fiche de phase 1 pour RSN

ET dans le courrier de sortie ou de transfert vers un autre service de néonatalogie

- **CRDN**

En charge du contrôle d'exhaustivité

Transmet régulièrement listings aux maternités pour contrôle de concordance listings de naissance / listing de tests réalisés / résultats / refus éventuels ou décès NN avant test

→ si des OEA sont réalisés

En cas d'OEA absents, le CRDN enregistrera ces résultats comme dépistage réalisé

Dans les autres cas, en l'absence de résultats de PEA, le CRDN considèrera le dépistage comme non réalisé et relancera ainsi les services de néonatalogie (cf listings)

Transmet données d'exhaustivité, refus de phase 1 au RSN (directement ou via extraction voozannoo) en vue de calculs des indicateurs de suivi

- **RSN**

Recueille les fiches de phase 1 complétées par les maternités correspondant à l'absence bilatérale d'OEA ou PEA

Recueille via le CRDN / voozanno les données d'exhaustivité en vue de calcul des indicateurs de suivi

	Indicateur calculé défini par SPF
Nb_tests1	Nombre enfants considérés à l'issue du dépistage comme non suspects de SPBN y compris contrôle à distance Nombre d'enfants couverts par le dépistage
Nb_tests_positifs	
Nb_positifs_T	
Nb_refus	
Décédé	Nombre d'enfants décédés avant le dépistage de la surdité Nombre naissances vivantes saisies par les maternités qui pratiquent le dépistage

Pas de 2ème phase normalement car PEA inclus dans 1ère phase pour tout NN < 34 SA = systématique

3ème phase diagnostic

Idem maternité

ANNEXES (page suivante)

- Modèle refus CRDN

CENTRE REGIONAL DE DEPISTAGE NEONATAL
REFUS PARENTAL DU DEPISTAGE DE LA SURDITE

Nous, soussignés, parents de l'enfant (ou représentant légal de l'enfant) :

NOM : ……
Prénom : ……
Né(e) le : ……
A la maternité de : ……

Après avoir bénéficié d'une information claire sur le programme national de dépistage de la surdité, reconnaissons refuser que le test d'audition recommandé lui soit effectué :

Fait à : ……
Le : ……

LE PERE
NOM : ……
Prénom : ……
Signature :

LA MERE
NOM : ……
Prénom : ……
Signature :

OU

LE REPRESENTANT LEGAL
NOM : ……
Prénom : ……
Qualité : ……
Signature :

Document à archiver par la maternité. Double du document à adresser au centre régional de dépistage néonatal

Secrétariat :
Centre Régional de Dépistage Néonatal – Institut de Biologie
CHU de Nantes – Hôtel Dieu -1 place Alexis Ricordeau 44090 NANTES CEDEX
Téléphone : 02 40 08 76 59/ 02 40 08 32 41
crdn.pdl@chu-nantes.fr

==========